

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
10/1/13
DOSSIER N°6542**

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Thierry BOURGUIGNON
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-10/1/13 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- De voter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024 du Budget Principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0 € :

- Section de Fonctionnement : 0€ - Section d'Investissement : 0 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2024 (y compris virements de crédits)	DM n°1	BP 2024 + DM n°1
011 : charges à caractère général	17 641 949,00 €	31 300,00 €	17 673 249,00 €
012 : charges de personnel	53 679 000,00 €	31 300,00 €	53 647 700,00 €
014 : atténuations de produits	5 123 821,00 €		5 123 821,00 €
016 : APA (allocations)	33 000 000,00 €		33 000 000,00 €
017 : RSA (allocations)	16 100 000,00 €		16 100 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	70 046 801,00 €		70 046 801,00 €
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	108 750,00 €		108 750,00 €
66 : charges financières	2 350 000,00 €		2 350 000,00 €
67 : charges spécifiques	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
68 : Dotation aux Provisions	460 000,00 €	- €	460 000,00 €
Sous total dépenses réelles	198 710 321,00 €	- €	198 710 321,00 €
042 : opérations d'ordre	11 543 512,00 €	- €	11 543 512,00 €
023 : virement à la section d'investissement	22 761 219,00 €		22 761 219,00 €
022 : dépenses imprévues	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	233 015 052,00 €	- €	233 015 052,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2024 Y (compris RAR et virements de crédits)	DM n°1	BP 2024 + DM n°1
10 : dotations, fonds divers et réserves		- €	- €
16 : emprunts	11 200 000,00 €	- €	11 200 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	3 505 873,25 €	106 000,00 €	3 611 873,25 €
204 : subventions d'équipement versées	9 869 069,42 €	621 000,00 €	9 248 069,42 €
21 : immobilisations corporelles	4 564 662,56 €		4 564 662,56 €
			- €
			- €
			- €
23 : immobilisations en cours	14 675 200,00 €	515 000,00 €	15 190 200,00 €
26 : participations et créances rattachées			- €
27 : autres immobilisations financières	198 000,00 €		198 000,00 €
45421 : opérations de remembrement			- €
4581 : Opérations sous mandat	523 000,00 €		523 000,00 €
Sous total dépenses réelles	44 535 805,23 €	- €	44 535 805,23 €
040 : opérations d'ordre	4 720 274,00 €	- €	4 720 274,00 €
041 : opérations patrimoniales	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €
001 : Résultat antérieur reporté	11 534 060,77 €	- €	11 534 060,77 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 290 140,00 €	- €	62 290 140,00 €

- D'augmenter de **19 404 €** l'autorisation de programme libellée « ETUDES COLLEGE DUN LE PALESTEL » et d'ajouter un montant de crédits de paiement de **15 000 €** au chapitre 20, article 2031, référence fonctionnelle 221 ;

- D'augmenter de **535 000 €** l'autorisation de programme libellée « TRAVAUX COLLEGE CHATELUS MALVALEIX » et d'ajouter un montant de crédits de paiement de **500 000 €** au chapitre 23, article 2317, référence fonctionnelle 221 ;

- D'augmenter de **500 000 €** l'autorisation de programme libellée « MATERIEL DE TRANSPORT PARC DEPARTEMENTAL » sans augmenter les crédits de paiement s'élevant à **750 000 €** ;

- D'approuver le versement de la somme de **76 734 €**, pour l'exercice 2024, à l'Agence d'Attractivité

et d'Aménagement de la Creuse (chapitre 65, article 657381, fonction ~~et~~ correspondant au montant finançant les dispositifs « Petites Villes de Demain » et Projet Alimentaire Territorial.

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET